L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS. MARDI MATIN, 9 DECEMBRE 1890. 64me Année

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 73 rue de Chartres.

Dufour & Bonnet, Propriétaires-Editeurs.

Entered at the Post Office at New Orleans, La., a Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS. MARDI, 9 DECEMBRE 1890.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi à la semaine, avec les portes.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$2 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

☞ Pour les petites annonces de Demandes Ventes et Locations, etc., qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne, voir la 3e page.

VENTES DE CE JOUR.

Par Henry Stern & Co.—A leur salle d'encan No 96 rue du Canal : Un assortiment complet de lettes et Seuliers.

Par Jas. P. Guinault—Avenue de Carrollton, écurie de J. Barrère, rue Cypress—11 jolies vaches laitières, plusieurs fraîches en lait et les autres pleines très avancées, 3 bons chevaux, 1 wagon à 4 roues, une charrette à lait, les ustensiles de la vacherie, un lot de foin et un lot de coton, 8 cochons et une cinquantaine de volailles.

Par D. E. Morphy—A l'entrepôt, coin des rues Gired et Magazine, un grand assortiment de faïence.

La guérison de la tuberculose.

Notre journaux de Paris du 24 novembre, nous apprennent que, dans une interview avec le correspondant du *Times* à Berlin, le docteur Koch s'est attaché à justifier sa réserve quant à la divulgation du mode de préparation de son vaccin :

Si, a-t-il dit, je publiais maintenant, au début de la découverte, les ingrédients exacts et le mode de préparation du vaccin, des milliers de médecins, de Moscou à Buenos Ayres, s'occuperaient demain de cette préparation, avant de faire des injections. Or, sa-t-il témoigné d'admettre, comme je le fais, que plus de la moitié des cas mentionnés n'ont pas été convenablement préparés le liquide, qu'il m'a demandé des échantillons et dans des conditions spéciales! Des expériences de ce genre pourraient causer un mal irréparable à des milliers de malades inocentes et ce même temps jeter le plus crédit sur le mode de traitement qui sera—dans ma conviction—un bienfait pour l'humanité.

Le docteur Filleau de Paris a en également une entrevue avec M. Koch. Lui ayant demandé s'il ne pouvait emporter dans Paris quelque échantillon, M. Koch lui a répondu : "Moi-même n'en ai pas une dose. Et je vais les envoyer à M. Pasteur. Je ne peux pas faire moins pour l'illustre savant français que j'admire comme un maître."

Sur la question s'il était décidé à faire connaître entièrement sa découverte, M. Koch a déclaré qu'il publiera l'histoire complète dans la *Gazette médicale*, mais qu'il ne sait pas encore si ce sera dans un an ou deux.

M. le docteur Filleau pensa encore les deux questions suivantes :

—Votre découverte peut-elle être appliquée à la guérison de la lèpre et de la morve?

—Je le crois. J'ai même déjà écrit pour qu'on m'envoie un lépreux afin de tenter sur lui des expériences et j'ai bon espoir de réussir.

—Et les autres maladies infectieuses?

—J'ai confiance peut quelque chose, pas pour toutes.

—Cette méthode de traitement est-elle basée sur des principes connus de la bactériologie, ou est-elle absolument nouvelle?

—Absolument nouvelle.

Les articles sur la découverte Koch, parus, le 22 novembre, dans les journaux de médecine de Berlin, contiennent d'assez nombreuses restrictions sur l'efficacité du remède. Les uns déclarent que le remède est insuffisant, que l'état général du malade doit être relevé par des moyens thérapeutiques; d'autres, que l'action du remède ne garantit pas d'une rechute; un certain nombre paraissent s'attacher à détruire les illusions des malades qui ont l'organisme gravement atteint par la tuberculose, et qui, dans ce cas, ne trouveront pas la guérison.

Quant à l'application scientifique du remède, elle reste encore secrète, et on ne sait quand la publication officielle en sera faite. Il circule, à ce sujet, dans les cercles médicaux, plusieurs versions plus ou moins contradictoire. Celle qui paraît réunir le plus grand nombre de partisans, explique que la lymphe est produite dans un four par une liquéfaction lente et stérilisante, à travers un filtre de porcelaine, d'un bouillon de culture gélatineux contenant les germes bacillaires.

Ce dit que le docteur Koch a offert son remède à Temperent et que celui-ci l'a accepté pour le compte de l'Etat. C'est donc au ministère des cultes et de l'instruction publique, auquel ressortissent les affaires médicales, qu'il appartiendrait de distribuer le remède. Il se confirme que ce n'est pas avant deux mois qu'on pourra en avoir une quantité suffisante. Quant à la composition du remède, il n'est pas probable qu'on la divulgue avant un an ou un an et demi, au moment où M. Koch fera, ainsi qu'il l'a promis, dans la *Gazette médicale*, l'exposé historique de sa découverte.

Le *Temps* du 26 novembre a voulu connaître l'opinion de M. Pasteur sur la découverte du médecin berlinois. L'éminent savant lui a répondu en ces termes :

"Vous voulez bien me demander ce que je pense de la découverte de Koch?

"Si vous m'interrogez au point de vue technique, je ne puis guère vous répondre. Je suis réduit, comme tout le monde, à des conjectures. Par un sentiment qu'il ne m'appartient pas de juger, M. Koch n'a pas cru devoir décrire, comme nous avons l'habitude de le faire en France, devant nos confrères de l'Académie, le chemin qu'il a suivi pour atteindre au grand but scientifique. Mais les résultats obtenus sont tels qu'ils commandent l'admiration."

Si le docteur Koch n'avait pas encore, aux dernières dates, adressé à M. Pasteur les deux flacons de culture qu'il a déclaré devoir lui envoyer, le savant berlinois a montré à M. Pasteur le mode de transmettre à ses collègues de la Russie un échantillon de sa mystérieuse découverte.

Voici, d'ailleurs, à ce sujet, le texte de la dépêche que les expérimentateurs ont adressée à Pasteur :

"Le docteur Prengraeber, chirurgien des hôpitaux et rédacteur en chef du *Bulletin médical*, qui a bien voulu donner à nos confrères de Paris, communication de sa télégramme avant de le publier dans son journal :

St-Pétersbourg 23 novembre.

Après la première expérience faite ce soir à l'Institut, du traitement du lupus d'après la méthode de Koch, nous nous sentons heureux de vous exprimer le sentiment de profonde reconnaissance pour vous, l'illustre initiateur des études fécondes dans le domaine de la science qui fête aujourd'hui une de ses victoires.

Prince Alexandre d'Oldenbourg, princesse Regnale d'Oldenbourg, prince Pierre d'Oldenbourg, docteur Spork, professeur Arsky, docteurs Kojevnikow, Holmsen, Krassnobajew."

Le 24 novembre, à Berlin, le docteur Bergmann a fait, à la clinique, une conférence suivie d'inoculations, devant un nombreux public de médecins. Le docteur a, encore une fois, prémuni son auditoire contre les exagérations optimistes. Il lui a fait remarquer, surtout, que la lymphe du docteur Koch demandait à être employée avec la plus extrême prudence, étendu que les effets de son propriété, quant à leurs proportions, étaient encore fort imparfaitement déterminées.

"C'est ainsi qu'un jeune garçon était resté plongé dans un état comateux durant quarante-huit heures après la première inoculation.

M. Bergmann estime qu'il convient de laisser un intervalle de cinq jours entre chaque inoculation, pour permettre aux malades de se remettre de la fièvre amenée par ces injections.

La Société d'hygiène publique, dans sa séance, du 24 novembre — séance à laquelle ont assisté de trois à quatre cents personnes, parmi lesquelles un grand nombre de médecins étrangers, a entendu la communication du docteur Kebler, médecin en chef de l'hôpital de la Charité, qui a, de nouveau, déclaré que le remède du docteur Koch opérait rapidement et d'une manière merveilleuse dans les affections de la peau et des articulations, mais que l'on ne s'était pas encore trouvé en présence d'expériences décisives permettant de se décider sur la durée du traitement.

Toutefois il est établi, d'une manière positive, que, dans tous les les cas où l'on se trouve en présence de la tuberculose, pas de réaction. Il est donc, dès maintenant, démontré que le remède du docteur Koch est indispensable pour faire le diagnostic de la tuberculose dans les cas douteux.

M. Graf, député à la Chambre prussienne, à l'intention de présenter une interpellation relative à l'attitude que prendra le gouvernement pour la propagation et l'utilisation du remède du docteur Koch. Demain, mercredi, la Chambre sera sans doute saisie de cette interpellation.

La Compagnie Lafargue frères.—Charette.—Il y a une vingtaine d'années, il se fondait à la Nouvelle-Orléans sous les auspices du clergé du Diocèse, un établissement dont le but se faisait vivement sentir—une librairie catholique, doublée d'un magasin d'articles d'église et d'objets de piété.

Les débuts furent modestes, mais, par suite de circonstances heureuses, l'administration, puis la propriété de l'établissement étant tombées entre les mains annal con-cieuxsaires qu'habiles de MM Lafargue frères, la maison prit un grand essor. A la librairie classique et de luxe, s'ajoutaient d'autres objets de piété, qui sont venus s'ajouter les ouvres d'art, les articles de fantaisie, provenant des premières maisons de Paris.

La clientèle s'étant élargie et ayant de beaucoup dépassé les bornes du Diocèse et de l'Etat, MM. Lafargue frères se sont vus obligés, pour répondre au désire de leurs visiteurs, de faire acheteurs, d'aller s'installer rue de Chartres. A trois portes de la rue du Canal, où ils avaient monté un magasin hors ligne, tout à fait unique en son genre, à la Nouvelle-Orléans, et fréquenté par tous ceux qui recherchent le goût, par l'élite de la société.

A la suite du grave accident qui les a frappés dernièrement et les a forcés de se transporter rue du Canal, No 181, leurs nombreux patrons leur ont suggéré l'idée de donner à plus grandes proportions l'entreprise de faire de leur magasin une sorte d'Emporium" où les ecclésiastiques, les institutions religieuses et laïques, ainsi que les amateurs de belles choses, d'ouvres d'art pourront s'adresser en confiance et trouver les objets dont ils auraient besoin, du premier coup, et prendre des mesures en conséquence. Les intermédiaires qui ne vous servent pas toujours bien, et vous imposent souvent des délais gênant.

Si les capitaux de ces Messieurs ne suffisaient pas, pour donner l'ampleur voulue à l'entreprise, en leur société, ils trouveraient en elle, au premier mot, un capital de 65,000—société "limited," bien entendu, mais qui leur assurerait solidement un bon rapport, certain, sûr, sans aucun risque, un véritable placement de père de famille.

De là la société qui vient de se former et dans laquelle MM. Lafargue frères n'ont pas hésité à mettre tout leur avoir. La maison est toute faite, la réputation bien établie, la confiance justifiée par le temps et le succès, la clientèle aussi nombreuse que soi-de et ce sont ceux là même qui, par leur zèle, leur ponctualité, la conscience qu'ils ont apportée dans leurs relations comme ici-ales, leurs vingt ans passés d'expérience, ont fait l'établissement ce qu'il est, qui continuent à le diriger.

C'est donc avec plaisir que nous publions la charte de la corporation qu'ils viennent de constituer sous la raison sociale "Lafargue Bros. & Co. Limited."

Dans la Direction nous remarquons outre les MM. Lafargue, MM. Adolphe Skreiber, Joseph Martin Villavaso et Gabriel Pascal.

Les actionnaires sont priés de venir retirer leur certificat d'actions, au siège de la société, No 181, rue du Canal.

Voyez plus loin la charte.

Faites l'essai du sirop pectoral balsamique de Ducongé pour les rhumes et la toux.

LOUISIANE.

Le Sugar Bowl and Farm Journal, Nouvelle-Ibérie, paroisse Ibérie, du 6 décembre :

Voilà un mois qu'a commencé la roulaison. Elle s'est faite dans des conditions exceptionnellement favorables; seulement, il a, souvent, fait très chaud, et il est tombé, quelquefois, des ondées qui ont retardé les travaux. Il faut donc nous attendre à un changement prochain de température. Mercredi dernier, le tonnerre s'est fait entendre, pour la première fois, depuis deux mois, et il est tombé une petite pluie. Au moment où nous écrivons, peut-être le temps change-t-il et devient-il humide ou froid. Il faut nous y attendre, à l'époque de l'année où nous sommes.

Les planteurs sucriers ont mené assez rondement la roulaison. Le tonnage est lourd, et l'état de la canne, qui n'est pas encore arrivée à complète maturité, nécessite un surcroit d'évaporation—ce qui augmente le travail, dans le champ comme dans la sucrerie.

—Nous avons fait, cette semaine, une tournée sur le chemin de fer New Orleans, Fort Jackson et Grand Isle, qui est, en grande partie, la propriété des citoyens de Plaquemines, sous la présidence de l'ex-gouverneur Warmoth et la surintendance de M. C. S. Dwight.

Le chemin part du quai de la rue Canal, à Algier, où l'on a construit une jolie gare. La voie remonte jusqu'à près de Gretna, où elle dévie à droite. Ceux qui connaissent les nombreuses sinuosités du fleuve, comprennent qu'elle ne puisse pas en suivre les rives. Après avoir traversé plusieurs milles de pinières, la ligne se dirige droit vers l'habitation Belle Chasse, propriété de M. Marcus J. Zunts, à 8 milles d'Algier, à 20 par le fleuve. Les marécages et les pinières traversés appartiennent au même propriétaire, qui a contribué puissamment à la construction, en fournissant les traverses et les supports en bois.

—La récolte de Bellechasse est superbe; le moulin fait une excellente bagasse, que l'on jette dans des charrettes et que l'on répand sur le sol, comme engrais.

Plus bas, est l'habitation Concession à M. Geo Anderton. Entre les deux propriétés, le chemin suit la rive du fleuve. On construit une nouvelle levée le long de Concession. C'est M. Anderton qui en est l'entrepreneur. La récolte de canne est probablement la meilleure qu'on ait jamais faite sur cette habitation. La haute tour de l'évaporateur cyclone du Dr. Morrell s'élève près de la sucrerie. C'est le système d'évaporation le plus rapide que l'on connaisse. L'appareil a bien travaillé, la semaine dernière, et il deviendra bientôt d'un usage général. Nous engageons les planteurs à l'aller examiner, pendant qu'il est en activité.

A 13 milles plus bas, est Cedar Grove, avec sa grande sucrerie et sa haute cheminée. Après avoir été longtemps abandonnée, Cedar Grove a été achetée par MM. Geo Jurgens et James Wilkinson, au prix, extrêmement bas, de $7,000.

Oakville, village de coulent, est un dépôt de travailleurs. C'est là que les propriétaires en vont chercher; aussi c'est là le service réel que rend Oakville.

Sur Alliance, nous avons vu un petit embranchement nouvellement de "carp" chargés de cannes. Ces cannes doivent être transportées sur l'habitation de l'ex-gouverneur Warmoth, à qui on les délivre, à $5 la tonne.

Sto Rosalie et Myrtle Grove, appartiennent à l'hon. T. S. Wilkinson. Il y a là beaucoup de belles cannes, malgré les pertes occasionnées par l'inondation. Il y a, également, un embranchement qui conduit à la sucrerie. La nouvelle levée est considérable, solide; il est probable qu'elle ne cédera plus, désormais. Un dépôt de sable de deux pieds d'épaisseur a fait grand bien à cette propriété. Il s'y élève, sur la levée, des milliers de jeunes souches.

Sur Deer Range, les bouilloires de MM. Dougherty ont cédé, mais le travail a repris bien vite. La canne y est superbe.

Les deux habitations de M. Bradish Johnson—Point Celeste et Woodland—rouhent à Woodland.

Pas de détails sur l'état des travaux, à Magnolia. La récolte est abondante. Les batteries de diffusion y resteront en activité jusqu'en février.

Le prof. Boudnicka nous a montré une lettre que lui avaient envoyée MM. Foos et Barnes, de Shady Side. La moyenne du rendement a été de 180,6 livres, de 1ers et 2mes sucres, à la tonne de cannes. Pour 100 livres de cannes, ils ont obtenu 6,04 livres de 1ers sucres, et 2,29 livres de seconde, ou un peu plus de 9 pour cent. La moyenne générale de sucres, sur toute la pièce, jusqu'à samedi dernier, a été de 8 1/4 livres de 1ers et de 2mes sucres, ou 165 livres, la tonne de cannes.

Sur Crescent Farm, paroisse Terrebonne, à M. W. L. Shaffer, on avait roulé, avant cette semaine, 49 1/2 acres de plant, qui lui ont donné une moyenne de 35 tonnes par acre—soit 207,216 livres de sucre ou 629 boucauts. La moyenne des premiers sucres était de 128 livres. On fera, sur Crescent Farm, plusieurs millions de livres.

Sur Arcola, même paroisse, près de Morgan City, le Dr Darrall a fait une expérience des puissants engrais artificiels Studnecka. Sur 5 acres, il a obtenu 4,500 livres par acre. Sur le reste de l'habitation, il s'était servi d'un engrais de cannes à sucre, suivant le procédé Studnecka; il en a tiré 4,000 livres par acre.

Le *Meschacebé*, Bonnet-Carré P. O., paroisse St-Jean-Baptiste, du 6 décembre :

L'automne se passera, décidément, sans pluie, et même ceux qui se félicitaient de la sécheresse au début de la roulaison, commencent à trouver qu'elle se prolonge un peu trop. Une pluie, en effet, ne ferait que du bien à tout le monde, sans pour cela contrarier les travaux de la roulaison.

Les jardins souffrent beaucoup du sec; on n'y voit que des légumes souffrants. Les plantes provenant de graines semées en place, ne trouvent plus la nourriture nécessaire à leur développement dans un terrain dépourvu d'humidité, et ne donneront qu'un légume de seconde qualité. Quant aux transplantations, il n'y faut pas songer, elles sont trop difficiles. C'est pourquoi nous courons le risque de ne pas manger de laitues, cet hiver, ou de n'en manger que de très mauvaises.

—On ne sait plus que dire du rendement, extraordinaire et sans cesse croissant, de la canne à sucre. C'est phénoménal. Quand, d'abord, il a été obtenu trois boucauts par arpent, on criait au miracle, on disait que cela ne pouvait être battu; oh bien! on s'est habitué, peu à peu, à faire quatre et cinq boucauts d'un arpent de cannes, et l'on trouverait cela tout naturel si les boucauts et barils destinés à contenir toute une récolte, n'étaient épuisés avant que la moitié de cette récolte soit exploitée.

Les planteurs sucriers s'attendaient, généralement, à une récolte moyenne de sucre, cette année, et, dans cette prévision, ils ne s'étaient procuré du bois de chauffage et des barils et boucauts que pour une récolte moyenne. Il arrive donc, aujourd'hui, que presque tous ceux qui ne se sont pas mis en bois, en manquent, et que les barils et boucauts sont en grande demande et se vendent très cher.

Beaucoup de cannes restent encore dans les champs, et la roulaison se prolongera forcément dans janvier. Ce sont les meilleures cannes qui restent, et elles sont grandes et belles. On en cite qui ont jusqu'à quatorze pieds de longueur! Nous n'en avons pas vu de cette taille, mais, chez Pellandini, nous en avons admiré une qui dépasse un peu dix pieds et qui pèse dix livres. Il n'en faudrait donc que deux cents semblables pour faire une tonne.

—Dans le rapport adressé à la commission des levées de Pontchartrain, réunie, mardi, à St Jacques, par les ingénieurs de l'Etat, il est dit que les travaux de reconstruction de la levée de Nita approchent de la fin. De 200,000 yardes cubes de terrassement nécessaires pour refaire la digue, 160,000 étaient en position le 13 novembre. Il sera peut-être nécessaire de protéger le côté du fleuve contre les vagues par un revêtement en planches.

La levée Cornland, à St Jean-Baptiste, qui, aux termes du contrat, devait être terminée le 15 décembre, ne le sera certainement pas, du train dont le travail se fait.

Entre les habitations Terre Haute et Hope, sur une étendue de plus de deux milles, la levée est exhaussée et élargie. Ce travail, qui coûtera environ $6,700, ne tiendra guère si le fleuve monte, car la terre nouvellement ajoutée n'aura pas eu le temps de se consolider avec la levée, et les lames l'enlèveront facilement.

Les dalles en bois ont été toutes enlevées, croyons nous, dans notre paroisse. Plusieurs planteurs les ont remplacées par des tuyaux en fer, le seul conduit d'eau qu'autorise la loi No 144 de 1890.

—Lundi, est décédé, après une courte maladie, un enfant de M. Lucien Montégut, Jr., âgé de seize mois.

L'Interim, Convent P. O., paroisse St-Jacques, du 6 décembre :

On ne saurait désirer un temps plus favorable pour l'exploitation de la récolte.

Le rendement que l'on obtient un peu partout, est extraordinaire. L'abondance du jus qu'il faut évaporer, occasionne une consommation beaucoup plus considérable de bois de chauffage.

—La levée Mire a été achevée, cette semaine. Les ingénieurs du gouvernement sont arrivés ici et sont satisfaits du travail.

Pourquoi tousser jusqu'à presqu'en mourir! lorsque le sirop pectoral balsamique de Ducongé vous guérira. Prenez-le à temps; il vous sauvera la vie.

Si les affections de vos poumons ont une origine scrofuleuse, la Salsoparille d'Ayer vous fera plus de bien que toute autre médecine

INCENDIES EN FRANCE.—Un violent incendie a détruit trente et une maisons du hameau des Cours, dépendant de la commune d'Auris-en Oisans. Le feu s'est déclaré, vers deux heures du matin, au milieu du hameau. Activé par un vent violent du sud, il a réduit en cendres toute la partie du village habitée par les familles les plus malheureuses.

On ignore les causes de cet incendie, que quelques-uns attribuent à la malveillance. On ne signale aucun accident de personne.

La filature Schlumberger au val d'Ajol (Vosges) a été détruite par un incendie dû à une cause accidentelle. Les pertes sont de six cent mille francs et couvertes par une assurance.

L'APPROVISIONNEMENT DES PLACES FORTES DE LA FRANCE.—Le général Haillot, chef d'état-major du ministère de la guerre, va entreprendre une tournée d'inspection, en vue d'examiner l'état des approvisionnements des places fortes.

LA QUESTION DES SALAIRES.—Le *Courrier de Bruxelles* publie une lettre du cardinal Manning sur la question des salaires.

Le cardinal explique la véritable pensée contenue dans sa lettre au sujet des œuvres sociales de Liège. Il déclare que la question doit se résoudre par un contrat libre entre patrons et ouvriers, mais rendu public et revisé périodiquement, à intervalles préalablement fixés dans le contrat.

Le cardinal dit, expressément, que le recours à la législation doit être évité, autant que possible, en ces matières.

UN CONSEIL DIPLOMATIQUE.—Il est question de créer, au ministère des affaires étrangères de France, un Conseil diplomatique, qui serait composé d'hommes experts ou ayant exercé les fonctions d'ambassadeur ou de ministre plénipotentiaire. Ce conseil serait destiné à assurer l'unité de vues dans la direction de la politique extérieure française.

MANŒUVRES MILITAIRES EN FRANCE.—On dit, dans les sphères militaires, que le général de Galliffet a été chargé, pour l'année prochaine, de diriger des manœuvres analogues à celles que le général Billot a commandées, cette année.

Le général de Galliffet aurait deux corps d'armée sous ses ordres, et il opérerait dans l'Est.

Alternative. — Faites usage du sirop pectoral balsamique de Ducongé et guérissez votre rhume, ou ne vous soignez pas au préjudice de votre santé, peut-être au péril de votre vie.

La colonie française du Tonkin.

On lit, dans le *Temps* du 25 novembre :

Dans leur voyage à travers l'Asie, les explorateurs dont on fêtait, hier, le retour, n'ont pas seulement découvert maintes régions à peu près ignorées : ils ont aussi découvert, en un certain sens, notre colonie du Tonkin. Ils pensaient sans doute de cette terre française ce qu'en disaient encore la plupart de leurs amis, au moment où ils les ont quittés. Ils s'attendaient à trouver un sol ingrat, un climat pestilentiel, des peuplades hostiles, des pirates, partout la misère, la maladie et la mort. Et, aussitôt qu'ils entrent dans ce pays maudit, c'est pour leurs yeux un véritable émerveillement. Déjà l'*Avenir du Tonkin*, dans un article que nous avons reproduit, nous annonçait la surprise et l'enthousiasme des voyageurs. "La France a ici peut-être la plus belle de ses colonies, avait dit le jeune prince Henri d'Orléans, et nous nous emploierons de toutes nos forces, dès notre arrivée en France, M. Bouvalot et moi, à la faire connaître et lui faire apporter le concours qui lui est nécessaire pour son développement." A peine débarqués à Marseille, ils se hâtent de confirmer ces heureuses impressions. M. Bouvalot déclare à un rédacteur du *Figaro* que le Tonkin est la plus belle de nos colonies et que les détracteurs de ce pays ne sont pas sincères ou ne connaissent pas ces contrées. "Le Tonkin, a-t-il ajouté, c'est un tremplin électoral; conservateurs ou radicaux pourront désormais lancer contre la conquête du Tonkin, mais il n'en restera pas moins le plus beau fleuron de la couronne coloniale de la France."

Hélas! oui, pendant des années, pour les conservateurs ou plus exactement pour le droite, le mot même de même temps que pour l'extrême gauche, le Tonkin n'a été que cela, une plateforme électorale d'où l'on dirigeait contre une partie des républicains les attaques les plus violentes et les plus injustes. C'est ce qu'il "cloché" depuis qu'on l'a vu, par l'on sonlevait le plus aisément certaines passions en 1885 et même en 1889. Qui donc oserait le reprendre aujourd'hui? Quel royaliste voudrait s'insurger contre les appréciations du prince Henri d'Orléans et de ses compagnons? N'est-ce point la preuve qu'il y a bien, comme le proclamait Gambetta, une "justice immanente", que l'on finit par avoir raison des calomnies les plus persistantes et que la vérité, avec le temps, finit par peut pas ne pas obtenir le dernier mot. Ce que l'on présentait comme la honte du gouvernement républicain devient un de ses titres de gloire : ce "gouffre" du Tonkin où l'on a versé, soi-disant en pure perte, le sang et l'or français, est appelé par M. Bonvalot "le plus beau fleuron de notre couronne coloniale". Voilà comment se transforme le principal grief de l'opposition. Dès lors que faut-il penser des autres et qui sait s'ils ne sont pas tous destinés à subir une semblable évolution?

Mais, si le parti républicain a le droit de se féliciter d'une lumière aussi éclatante, quelque trop tardive, il convient surtout de s'en réjouir pour le bien de la colonie et pour le pays tout entier. De telles leçons portent nécessairement leur effet, et plus d'un de nos adversaires, naguère encore farouchement hostile à la politique coloniale, revient à des idées plus saines et plus justes. On s'en aperçoit presque chaque jour dans la presse, et déjà l'on a pu constater, au Parlement, dans deux ou trois circonstances significatives, les symptômes les plus rassurants. Tout nous permet donc d'espérer que la discussion du budget des colonies, qui va bientôt s'ouvrir, ne ressemblera en rien aux précédentes. L'ère des disputes stériles, des partis pris obstinés, de la malveillance systématique, nous paraît définitivement close. On cherche un terrain d'entente, d'efforts communs, et l'on est sûr de le trouver, car, à droite comme à gauche, on a l'émulation de mettre au-dessus de vieilles rivalités des rancunes démodées l'intérêt et la grandeur de la patrie.

HEUREUSE MESURE.—Le général de Boisdeneméts, commandant le 16e corps d'armée en France, a informé les militaires sous ses ordres qu'une peine de soixante jours de prison sera infligée à tout officier ou soldat qui se rendrait coupable d'une mauvaise plaisanterie quelconque à l'égard des jeunes conscrits ecclésiastiques ou non.

Une célèbre écrivain disait, dans un salon, à l'adresse d'un causeur qui l'ennuyait :

—Je ne sais rien de plus sot qu'un homme médiocre qui ne se connaît pas.

—Pardon, monsieur, répondit l'autre, il y a l'homme de génie qui se connaît trop!

Les Scrofules, cette infection du système et redoutée, trouvent dans la Salsoparille d'Ayer une guérison radicale.

Ancien et recommandé. — Des milliers de personnes reconnaissent la santé et peut être la vie à l'usage opportun de ce remède ancien, mis à l'épreuve et trouvé bon pour les rhumes et la toux, le sirop pectoral balsamique de Ducongé.

TO-KALON! TO-KALON!

Ne buvez rien autre chose, mais buvez le pur. C'est le fameux To-Kalon de

PAUL N. VERNEUILLE,
SEUL AGENT.
119 rue Royale, coin Toulouse.

6 juil—6 m

Le Dr A. B. de VILLENEUVE

A l'honneur d'annoncer à son ancienne clientèle, qu'il a quitté le journalisme pour reprendre l'exercice de sa profession.

Il demeura tous les jours des consultations, de 2 à 4 heures, à sa résidence, 68 Nord Rampart, entre Bienville et l'anti. 30 nov—1m

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans.

Avis.—Les demandes de places pour les emplois salariés de la Société seront reçues à l'Asile, jusqu'au MARDI, 16 du courant, à 6 heures du soir.

Pour les conditions, s'adresser à l'Asile

Par ordre du Président, J. BAYLE.
L. SIMON, Secrétaire.
7 déc—dim—mar—jeu

Assurances et Banques.

Banque du Peuple de la Nouvelle-Orléans.—Nouvelle-Orléans, 5 décembre 1890. Les actionnaires de cette banque sont prévenus que l'élection annuelle, suivant l'article 22 de la charte, aura lieu dans le bureau de la banque, LUNDI, 15 du courant, de 10 heures du matin à 2 heures du soir.

A S. BRAUD,
Caissier

5déc—10f

Bureau de la New Orleans Brewing Association, 194 rue Commune.—A une réunion régulière du Bureau des Directeurs de cette Association, tenue le 1 courant, un dividende semestriel de cinq (5) pour cent sur le fonds-capital a été déclaré, payable à partir du 10 décembre 1890. Les livres de transferts seront fermés du 5 au 10 décembre 1890.

ERNEST PRAGST,
Secrétaire.

12nov—12 déc2 10

New Orleans Insurance Association.—No 26 rue du Camp.—Nouvelle-Orléans, 4 décembre 1890.—Conformément à la Section 3 de l'Article 6 de la Charte, une élection pour douze Directeurs pour servir pendant l'année suivante sera tenue au bureau de l'Association, LUNDI, 22 courant, de 11 heures A. M. à 2 P. M.

GEO. LAMAUX, JR.,
Secrétaire

5 déc—8 an 22 inc

PERDUE.

Une chienne de chasse, noire, tachetée de blanc au poitrail, âgée de cinq mois, haute sur pattes, répondant au nom anglais de FAN. Une récompense sera donnée à qui la ramènera au numéro 76 rue St-Philippe, entre les rues Bourbon et Dauphine. 29 nov—

New Orleans Co-Operative Banking Association.

PAUL M. SCHNEIDAU, Président,
A. WALZ, Vice-Président,
J. E. RICHARD, Trésorier.
C. MADUREL, LEON HAUSTMAN
L. DELGAZAL, E. A. MAUSERLL,
A. F. RIMBL.

Pour informations, s'adresser au Secrétaire, 72 rue de Chartres. 30 nov—

CHARTE.

ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

ETAT DE LA LOUISIANE. — PAROISSE D'ORLÉANS.

Ville de la Nouvelle-Orléans.

QU'IL SOI SU que le quatrième jour du mois de décembre, en l'an de Seigneur mil huit-cent-quatre vingt dix, et de l'Indépendance des Etats Unis d'Amérique le cent-quinzième.

Pardevant moi, GUSTAVE LE GARDEUR, JR, notaire, dûment qualifié et assermenté, en et pour les ci-dedites paroisse et ville, où je suis domicilié, et en la présence des témoins ci-après nommés et qui ont signé :

Personnellement sont venues et ont comparu les personnes dont les signatures sont ci-apposées, et ont individuellement déclaré que, se prévalant des dispositions de l'Acte No 38 approuvé le 29 juin 1888, ainsi que des lois de cet Etat relatives à l'organisation de Corporations s'occupant de travaux d'amélioration publique et ayant d'autres objets, et étant désireuses d'acquérir, de jouir et d'exercer tous les droits, profits, privilèges et pouvoirs octroyés par les lois de cet Etat aux dites Corporations, ont consenti et consentent par la présente Charte, consentent et s'engagent de même qu'elles lient les personnes qui pourraient s'associer à elles, à former un corps constitué pour les objets et fins ci après désignés aux conditions ci-suivantes qu'elles adoptent comme leur Charte, savoir :

ARTICLE I.

Le nom de cette corporation sera la

Lafargue Bros. Co., limited,

et son domicile est ici déclaré être établi en la ville de la Nouvelle-Orléans, en l'Etat de la Louisiane; et, sous son nom incorporé, elle aura pouvoir et autorité de le posséder et d'en jouir pendant une période de quatre vingt dix neuf (99) ans à partir de cette date. Elle pourra prendre des ecclésiastiques, prêtres et être personnel devant les tribunaux; posséder, recevoir, louer, acheter, transférer aussi bien qu'hypothéquer sous son nom immobilier tous effets mobiliers ou mobiliers. Elle pourra enfin avoir, vendre et exercer tous les pouvoirs assurés par les lois de l'Etat à de telles corporations.

ARTICLE II.

Toutes citations ou autres procédures légales seront adressées au Président ou, en son absence, au Vice-Président, ou en l'absence de ce dernier au Secrétaire Trésorier.

ARTICLE III.

Les objets et fins pour le poursuite cette corporation s'organise, et le genre d'affaires qu'elle se propose d'exploiter sont de créer, entretenir et maintenir en la ville de la Nouvelle-Orléans, un bureau pour qui importera, achètera et vendra, trouvera en commission et dépositaire pour notre marché et les marchés étrangers des articles religieux de toutes descriptions telles que : Livres, fournitures de bureaux, ustensiles d'église, peintures, gravures, chapelets, médailles et tout autre objet de commerce ou d'agrément de tous genres.

ARTICLE IV.

Le fonds capital de cette Compagnie est fixé à la somme de Soixante-seize mille cent-cinq cents ($60,000) représentant par six mille cinq cents actions d'une valeur de dix dollars ($10) chacune payable sur livraison du certificat de l'action. Aucun certificat d'action ne sera émis à moins que le montant ne soit pleinement payé, ou à moins qu'il ne soit pour l'achat d'un objet quelconque ou en remboursement de travaux faits pour la Compagnie ou de services à elle rendus. Les actions de cette Compagnie ne peuvent être assessables. Le fonds capital de cette Compagnie pourra être réduit ou accru de la façon pourvue dans ses actes initiaux. Un acte pourvoyant à la réduction des corporations peuvent accroître leurs capitaux et inversement les réduire, en exécution de l'article 239 de la Constitution, approuvé le 23 juin 1892.

ARTICLE V.

Les transferts d'actions ne se feront qu'sur les livres de la Compagnie. Aucun transfert ne se fera tant que l'actionnaire se trouvera endetté à la compagnie.

ARTICLE VI.

Un Conseil de Direction composé de cinq actionnaires, dont trois seront nommés, un quorum sera revêtu des pouvoirs de cette corporation dont il jouira et qu'il exercera.

Aucun actionnaire ne sera du droit sur qu'il ne possède en son propre nom, ou au nom de la raison sociale à laquelle il appartient dit actions au moins du fonds-capital de cette compagnie et qu'il ne contienne à les posséder pendant tout le temps de son mandat.

Toutes les décisions se feront par la voie du scrutin; la première élection aura lieu le troisième mardi de décembre 1893 et ce même jour plus tard tous les trois ans. Toute les élections seront tenues sous la surveillance de trois commissaires nommés par le Conseil de Direction. Avis de l'élection sera publié dans un des journaux quotidiens de la Nouvelle-Orléans une fois par semaine, pendant les trente (30) jours qui précèdent ladite élection.

L'actionnaire aura droit en personne ou par un fondé de pouvoir à voter pour tout pouvoir qui lui sera dû, et la majorité des voies requises constituera une élection.

Le fait que les directeurs n'auront pas été élus à la date ci-dessus indiquée ne dissoudra pas la Compagnie, dans ce cas, les membres de l'ancien directoire resteront en fonctions jusqu'à ce qu'il leur ait été donné des successeurs par la voie du scrutin et que le mandat de ceux-ci ait été reconnu.

Les vacances qui se produiront dans le Conseil de Direction seront remplies par les directeurs restants.

A sa première réunion après l'élection, le Conseil de Direction désignera parmi ses propres membres un président, un vice-président, un secrétaire et un trésorier dont il fixera le traitement et qu'il pourra destituer. Il pourra aussi de temps en temps nommer tels autres officiers, commis, agents et autres employés qu'il jugera convenable pour gérer les affaires de la compagnie, en fixer les traitements et donner ces règlements nécessaires et il pourra ensuite les changer, les modifier et les amender.

Le Conseil de Direction de février 1892 et des années subséquentes après avoir prélevé sur les recettes de quoi former un réserve dont le chiffre sera fixé par le Conseil de Direction, celui-ci pourra, si l'état des finances le permet, déclarer des dividendes payables à partir du 1er jour du mois d'avril suivant.

ARTICLE VII.

Les personnes suivantes sont par les présentes désignées pour former le premier Conseil de Direction, elles conserveront leur mandat jusqu'au troisième mardi de décembre 1893 ou jusqu'à ce qu'il leur ait été donné des successeurs par voie d'élections.

Savoir :

LUDOVIC LAFARGUE,
JOSEPH MARTIN VILLAVASO,